



## Demission pendant une instruction dossier

-----  
Par srv33

Bonjour,

Mon accident de travail a commencé en date du 26/05/2021.

J'ai depuis envoyé ma demission par recomande en date du 16 juillet 2021;

Mon dossier et en cours d'instruction auprès de la cpam car mon employeur a émis des reserves.

Sur mon bulletin de salaire il est inscrit absence accident de travail. Ayant eu des jours de carence concernant mon indemnité je conclu que je suis considéré en arrêt de travail sinon pas de jours de carence?

Concernant mon préavis sauf erreur de ma part si la cpam ne statut pas concernant mon dossier en instruction avant le 16 juillet mon préavis ne se décale pas et se termine bien le 15 aout 2021 ?

Mon employeur me dit que si la cpam reconnaît bien l'accident de travail mon préavis commencera a la fin de mon arrêt actuel soit le le 15 aout 2021.

Vous en pensez quoi?

Je vous remercie.

Cdt,